

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité  
entre les femmes et les hommes



regroupement  
**DES FEMMES**  
DE LA CÔTE-NORD

Regroupement des femmes  
de la Côte-Nord (RFCN)

Mémoire présenté aux membres de la Commission des affaires  
sociales chargés d'étudier dans le cadre d'audiences publiques la  
politique en condition féminine et le concept d'égalité

Le 16 décembre 2004

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mémoire présenté aux membres de la Commission des affaires sociales chargés d'étudier dans le cadre d'audiences publiques la politique en condition féminine et le concept d'égalité ..... | 1  |
| TABLE DES MATIÈRES .....                                                                                                                                                                   | 2  |
| Membership.....                                                                                                                                                                            | 3  |
| PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME .....                                                                                                                                                      | 4  |
| PRÉAMBULE.....                                                                                                                                                                             | 5  |
| NOTRE TERRITOIRE .....                                                                                                                                                                     | 5  |
| MARCHÉ DU TRAVAIL .....                                                                                                                                                                    | 6  |
| SCOLARITÉ.....                                                                                                                                                                             | 7  |
| REVENU D'EMPLOI.....                                                                                                                                                                       | 7  |
| SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE .....                                                                                                                                                            | 8  |
| VIOLENCE .....                                                                                                                                                                             | 8  |
| PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR.....                                                                                                                                                   | 8  |
| CONSTAT .....                                                                                                                                                                              | 9  |
| NOS RECOMMANDATIONS .....                                                                                                                                                                  | 9  |
| 1. La nécessité d'une analyse sexospécifique .....                                                                                                                                         | 10 |
| 2. La mise en place d'une politique en condition féminine .....                                                                                                                            | 10 |
| 3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme.....                                                                                                                                       | 11 |
| 4. Le maintien du Secrétariat à la condition féminine et la nomination d'une ministre de la condition féminine .....                                                                       | 11 |
| CONCLUSION.....                                                                                                                                                                            | 12 |

## Membership

En date du 6 décembre 2004, ce mémoire a été endossé par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord représentant plus de 5 000 Nord-Côtières.

Nos membres :

|                                                    |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|
| AFÉAS Baie-Comeau                                  | Baie-Comeau      |
| CAVAC Côte-Nord                                    | Sept-Îles        |
| Centre de femmes aux 4 Vents                       | Sept-Îles        |
| Centre de femmes de Forestville                    | Forestville      |
| Centre de la petite enfance Au Carré de Sable Inc. | Baie-Comeau      |
| Centre de la petite enfance Magimuse               | Ragueneau        |
| Centre le Volet des femmes                         | Aguanish         |
| Collectif de Sept-Îles pour la santé des femmes    | Sept-Îles        |
| L'Alliance des femmes                              | Sacré-Cœur       |
| Centre de la petite enfance Les P'tits Bécots      | Baie-Comeau      |
| Maison Anita Lebel                                 | Baie-Comeau      |
| Chemin de l'Espoir, Maison de la famille           | Port-Cartier     |
| Maison des femmes de Baie-Comeau                   | Baie-Comeau      |
| Maison l'Amie d'Elle                               | Forestville      |
| Maison le Coin des femmes                          | Sept-Îles        |
| Action Info-Femmes                                 | Portneuf-sur-mer |
| Actions Sida Côte-Nord                             | Sept-Îles        |
| Association des femmes de carrière                 | Baie-Comeau      |
| CALACS, Région Côte-Nord                           | Baie-Comeau      |
| Centre de femmes l'Étincelle                       | Baie-Comeau      |
| Centre Émersion Manicouagan                        | Baie-Comeau      |
| Cercle des fermières de Ragueneau                  | Ragueneau        |
| Collectif de théâtre Vision R'Ose                  | Baie-Comeau      |
| Comité de femmes Kanikantet                        | Natashquan       |
| Évêché de Baie-Comeau                              | Baie-Comeau      |
| FIEF                                               | Baie-Comeau      |

|                                                                                            |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Les cousines d'Adéline                                                                     | Tête-à-la-Baleine |
| Maison d'aide et d'hébergement de Fermont                                                  | Fermont           |
| Multi-Partage inc                                                                          | Forestville       |
| Ressources Familles Manicouagan                                                            | Baie-Comeau       |
| Syndicat des infirmiers et infirmières CHBC                                                | Baie-Comeau       |
| Table de Concertation Régionale des Organismes Communautaires et bénévoles de la Côte-Nord | Baie-Comeau       |
| Espace Côte-Nord                                                                           | Baie-Comeau       |
| Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Côte-Nord                           | Baie-Comeau       |
| Synd des infirmiers et infirmières du Nord-Est du Québec (SIINEQ)                          | Chicoutimi        |
| Fondation Liza Hamel                                                                       | Baie-Comesu       |

166 membres individuelles dont une soixantaine de membres jeunes font aussi partie du Regroupement des femmes de la Cote-Nord.

## PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

*Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN)* existe depuis 1984. Il est issu de la volonté des nord-côtières de se concerter et de se réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation régionale. Par ses actions, il veut défendre, soutenir et revendiquer les droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ; les sensibiliser et les outiller à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures de la société ; initier les actions à partir de l'expertise de ses membres ; favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ; soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des différents milieux ; pallier à l'éloignement des grands centres en assurant une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux des femmes ; supporter les actions des groupes de femmes souhaitant mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes de la Côte-Nord ; se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques.

Plus de 36 groupes, auquel s'ajoutent 163 femmes ne faisant pas partie d'un organisme, sont membres du RFCN. Les groupes membres répartis sur l'ensemble du territoire nord-côtier rejoignent par leurs actions un total de plus de 5 000 femmes.

## PRÉAMBULE

Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, beaucoup de changements sont intervenus dans les structures en place fragilisant les acquis durement gagnés de haute lutte par les femmes et les organismes communautaires.

Les groupes membres du Regroupement des femmes de la Côte-Nord et les femmes membres individuelles sont inquiètes de la tournure que prend l'État et des décisions prises par ses dirigeants sous prétexte que dans ce pays qu'est le Canada l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise.

La formule adoptée pour le changement des structures dans les régions ressources reflète une fois de plus la disparité entre les groupes de femmes et les groupes économiques traditionnels de se faire entendre. Ceci fait partie de ce que nous appelons plus haut l'idéologie sexiste et l'organisation patriarcale. Nous n'avons pas les mêmes moyens ni les mêmes effectifs que les CLD, CRÉ, les grandes compagnies et bien d'autres. Pourtant nous sommes conscientes de la place que nous pourrions prendre si on nous accordait l'égalité des chances.

Le présent mémoire fait état de la situation de la condition de vie des femmes sur la Côte-Nord et dresse un portrait des inégalités qui existent encore et peut-être plus qu'avant, entre les femmes et les hommes de la région.

## NOTRE TERRITOIRE

La Côte-Nord, faut-il le rappeler, est un vaste pays défriché et conquis par des gens venus d'autres régions et également par les autochtones.

De par son immense territoire qui s'étend sur 1 234 kilomètres de côte et dont la superficie est de plus de 299 958 kilomètres carrés, la Côte-Nord est une région difficile d'accès pour certains villages qui ne sont pas rejoints par la route. Mais, elle possède des richesses inestimables, tant au point de vue forestier, que minier ou son complexe hydroélectrique qui servent à l'ensemble du peuples québécois.

Toutefois, pour rejoindre tous les groupes membres et toutes les membres individuelles qui habitent les 33 localités dispersées sur tout le territoire, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord doit faire preuve d'ingéniosité. (Voir carte annexe)

Il est à noter que depuis 1981, la population nord-côtière a diminué de 20% et entre 1991 et 2001, elle a diminuée de 5,3 % ce qui signifie que c'est la deuxième plus importante baisse démographique au Québec. La Côte-Nord comptait en 2001, une population composée de 48 240 femmes et 49 515 hommes ce qui ne représentent que 1,4 % de la population totale du Québec. Il est à noter également que 71 % de la population régionale est concentrée dans deux des six MRC qui ont une ville centrale, le 39 % de la population restante est éparpillée sur l'immense territoire.

La Côte-Nord est une des régions où la population est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec : on y compte une plus forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans (19,3 %) et de jeunes de 15 à 19 ans (7,2 %) qu'au Québec (respectivement 17,8 % et 6,4 %). Par contre, pour les jeunes de 20 à 24 ans et 25 à 29 ans, les pourcentages sont moins élevés que la moyenne provinciale; (6,1 % C-N et 6,7 % Q.) et 5,9 % C-N et 6,1 % Q.)<sup>1</sup>

Sur la Côte-Nord, les femmes sont sous-représentées (49,3 % ) par rapport à la moyenne québécoise (51,2 %) et ce, dans tous les groupes d'âges à l'exception des 30-34 ans.<sup>2</sup>

Il est à noter que ces données statistiques tiennent compte de la population autochtone qui compte plusieurs réserves réparties sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

## MARCHÉ DU TRAVAIL

Les taux d'activités (54,5 %) et d'emploi (47 %) des femmes de la région sont largement inférieurs à ceux des Québécoises (respectivement 57,7 % et 53,2 %), alors que leur taux de chômage est presque deux fois plus élevé (13,8 % contre 7,7 %). Dans n'importe quel groupe d'âge, les Nord-Côtières connaissent plus de difficultés d'intégrations au marché du travail que les Québécoises. C'est une tendance qui ne semble pas se résorber avec le temps puisque les écarts les plus importants se retrouvent chez les 15-29 ans.

Les taux d'activité et d'emploi des Nord-Côtières sont plus faibles que ceux des hommes de la région (57,5 % contre 69,4 %). Elles travaillent à temps partiel proportionnellement près de trois fois plus que leurs homologues masculins (28,8 % contre 10,6 %).

Comme les Québécoises, les Nord-Côtières sont concentrés dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration (22,3 %) ainsi que dans le secteur des services et de la vente (32,8 %). Le taux de féminité dans ces deux secteurs, qui atteignent respectivement 77,7 % et 61,2 %, comparativement à

71,8 % et 54, \$ % pour l'ensemble du Québec démontrent qu'il s'agit de domaines très féminisés et que les Nord-Côtières y sont davantage concentrées que les Québécoises .

Le taux de féminité le plus élevé, qui se remarque dans le secteur de la santé (81,7%) est aussi plus important que dans l'ensemble du Québec (77,9 %), alors que le plus faible, dans le secteur des métiers, des transports et de la machinerie (4,4 %), est inférieur à la moyenne québécoise (7,3 %). Notons, que cette polarisation de l'intégration professionnelle des femmes nuit à leur autonomie économique et influence l'ensemble du développement économique et social régional.

## SCOLARITÉ

Sur la Côte-Nord, les femmes sont moins scolarisées que la moyenne des Québécoises : seulement 7,2 % d'entre elles détiennent un grade universitaire, comparativement à 13,3% des femmes du Québec, alors que 21 % ont complété moins d'une neuvième année, ce qui est le cas de 15,9 % de leurs homologues québécoises. Par rapport aux hommes de la région, les Nord-Côtières ont proportionnellement moins poursuivi leurs études plus de 13 ans (59,1 % contre 56,3 %).

## REVENU D'EMPLOI

Il est à noter que de façon générale, au Québec et également sur la Côte-Nord, le taux d'emploi des femmes est toujours inférieur à celui des hommes, quelle que soit leur scolarisation.

Les Nord-Côtières ne gagnent que 54,9 % du revenu masculin, comparativement à 67,1 % pour les Québécoises. De plus, de 1991 à 2001, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région a augmenté plus lentement que celui des Québécoises (29,5 % contre 33,6 %). Il est à noter, qu'une Nord-Côtière sur dix ne touche aucun revenu (10,6 %) alors que c'est le cas de 5 % des hommes de la région et de 7,1 % des Québécoises.

Si l'on fait abstraction des Nord-Côtières qui ne disposent d'aucun revenu, 58,4 % des femmes de la région reçoivent moins de 20 000 \$ par an, comparativement 54,4 % des Québécoises. À l'inverse, 13,4 % des femmes de la région ont un revenu moyen de plus de 35,000 \$, comparativement à 16,7 % des Québécoises.

## SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Pour la période 1994-1998, sur la Côte-Nord, l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance était moins élevée qu'au Québec. D'ailleurs, pour la même période, davantage de Nord-Côtières se percevaient en moyenne ou plus mauvaise santé que les Québécoises.

Pour la même période, sur la Côte-Nord, le taux de mortalité est le troisième plus élevé au Québec. Par contre, les mortalités par tumeur (266 p. contre 220 p. 100 000) et par traumatismes non intentionnels (53 p. contre 27 p. 100 000) sont statistiquement plus élevées dans la région. Fait à noter, l'examen du taux ajusté de cancer chez les femmes pour 1994-1998 nous révèle que les Nord-Côtières se classent malheureusement au premier des régions du Québec sur ce plan (406 contre 372 p. 100,000) et le premier qui vient en tête de liste est le cancer du sein.

Quand à la détresse psychologique, elle est en nette croissance par rapport à la dernière décennie à cause notamment, de la surcharge de travail des femmes, de la conciliation famille travail, de la prise en charge des proches par les femmes (aidantes naturelles) et du stress relié aux coupures notamment dans le système de santé.

## VIOLENCE

Comme partout ailleurs au Québec, les femmes, sur la Côte-Nord, sont victimes de violence conjugale mais, le taux représente 86,4 % comparativement à 84,6%, ce qui est supérieur à l'ensemble du Québec. Il en va de même pour les agressions à caractère sexuel dont le CALACS qui a vu ses demandes en lignes augmenter de 273 %.

La violence sous toutes ses formes est omniprésente sur la Côte-Nord. Cela est dû en partie à l'isolement de la population et à l'éloignement des centres urbains.

## PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR

En 2003, un secteur se démarque par une proportion élevée de femmes, soit le Forum jeunesse (60 % en Côte-Nord c. 53 % au Québec) qui enregistre le plus haut taux de présence féminine à son conseil d'administration.

Par contre, le monde municipal s'avère être celui où les femmes sont proportionnellement le moins nombreuses, particulièrement au poste de mairesse où elles n'occupent que 6,5 % des sièges contre 11 % au Québec. La situation est préoccupante compte tenu de la mise en place des CRÉ, issue de la loi 34 créant le ministère du Développement économique régional et de la recherche (MDERR), qui sont constituées en grande partie d'élus municipaux. La CRÉ (conférence régionale des élus) a remplacé,



le 1<sup>er</sup> avril dernier, le CRD. En septembre 2004, les femmes y occupent 28,6 % des sièges réservés aux éluEs et 42,9 % de ceux destinés à la société civile, pour une participation de 7 femmes sur 21 sièges, soit 33,3 %.

Étant donné cet état de fait, il sera impératif de tout mettre en œuvre, en 2005, pour faciliter l'entrée de plus de femmes en politique municipale active afin d'obtenir une meilleure équité de représentation et ainsi mieux refléter, dans la gouvernance régionale, le portrait démographique régional ainsi que la culture nord-côtière.

## **CONSTAT**

À la lecture des données mentionnées plus haut, force nous est de réaliser que, dans quelle sphère que ce soit, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être atteinte sur la Côte-Nord.

Nous pouvons même constater un net recul par rapport à ce que nous avons avant. Notamment pour la représentativité à la CRÉ, en 2003 avec le CRD nous avions un siège condition féminine au conseil d'administration et également au comité exécutif et une politique d'équité de représentation avait été acceptée par les membres avec pour objectif l'atteinte de l'égalité de représentation. Maintenant, tout est à recommencer et à renégocier.

Il en est de même dans d'autres secteurs comme les CLD par exemple, où il y a eu une baisse de représentativité féminine puisque les conseils d'administration des CLD sont nommés par les MRC et qu'il y a un faible pourcentage de mairesses élues sur la Côte-Nord (6,5 %).

Pour ce qui est de l'agence de santé et services sociaux qui est un organisme régional, l'atteinte de l'équité de représentation est quasi assurée puisque les membres du conseil d'administration sont nomméEs par le ministre de la santé. Mais il en va tout autrement pour les réseaux locaux de services, qui, eux, n'ont pas la même obligation.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

### **RECOMMANDATION :**

## 1. La nécessité d'une analyse sexospécifique

Pour qu'un jour l'égalité entre les femmes et les hommes soit obtenue, nous recommandons au gouvernement que tous les ministères appliquent le principe de l'analyse différenciée selon les sexes.

"Une démarche fondée sur les différences entre les sexes assure que, dans l'élaboration, l'analyse et l'application des politiques, on tienne compte de la différence entre les sexes, soit de la nature des relations entre les hommes et les femmes, ainsi que des réalités sociales, de leurs attentes et des circonstances financières différentes des femmes et des hommes. On reconnaît aussi que certaines femmes peuvent être encore plus désavantagées que d'autres en raison de leur race, leur couleur, leur orientation sexuelle, leur situation socio-économique, leur origine régionale, leur capacité ou leur âge. Une analyse comparative entre les sexes respecte la diversité et en tient compte." (Référence : Condition féminine Canada, (1995), *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité des sexes*. Ottawa, CFC, par.23.)

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se sont engagés à évaluer l'impact de leurs lois et de leurs politiques sur les femmes, au moyen d'une analyse sexospécifique et ceci depuis 1995. À "élaborer, revoir et faire respecter les lois et procédures visant à interdire et à éliminer toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes et des filles". Nous nous attendons donc qu'ils mettent en pratique leurs engagements.

## RECOMMANDATION :

### 2. La mise en place d'une politique en condition féminine

Il est à noter que si la région peut jouer un rôle majeur pour corriger les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes, cela ne va pas toujours de soi. Le gouvernement central conserve une responsabilité cruciale à cet égard. Il lui revient donc par l'adoption notamment, d'une politique globale et d'un plan d'action en condition féminine et dans divers autres domaines de donner des directives claires à ses homonymes en région de façon à ce qu'ils puissent travailler à promouvoir l'égalité entre les sexes et en les outillant de façon à ce qu'ils obtiennent des résultats probants. Il est certain que cela demeure un travail de longue haleine et fragile. Mais si nous travaillons ensemble à obtenir cet objectif, nous créerons un monde où il sera bon vivre en toute justice sous le signe de l'égalité et l'équité.

## **RECOMMANDATION :**

### **3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme**

Afin de s'assurer que tous travaillent dans la même direction pour promouvoir, le Conseil du statut de la femme joue un rôle prépondérant comme aviseur du gouvernement. Pour ce faire, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore atteinte, nous jugeons essentiel de maintenir cette instance. Il en va de même pour les répondantes régionales. Que feraient les femmes sans cette instance pour les soutenir dans leurs démarches vers l'obtention de l'égalité? Il est à noter que les problèmes des hommes ne relèvent pas du Conseil du Statut de la femme ou du Secrétariat à la condition féminine car ils ne résultent pas d'une discrimination basée sur le sexe. C'est pourquoi nous jugeons essentiel de maintenir le Conseil du statut de la femme dans sa forme actuelle et ses bureaux en région et de lui octroyer les fonds nécessaires à son fonctionnement en respectant les effectifs qui leur sont déjà dévolus, voire à les augmenter pour notre région, compte tenu de la diversité des dossiers et du territoire à couvrir.

## **RECOMMANDATION :**

### **4. Le maintien du Secrétariat à la condition féminine et la nomination d'une ministre de la condition féminine**

Depuis quelques décennies, les conditions de vie des Québécoises et des Nord-Côtières se sont améliorées. Ceci a été rendu possible grâce aux luttes acharnées des groupes de femmes et des femmes du Québec et de la Côte-Nord. Soyons fières et fiers de ce que ces femmes ont gagné de peine et de misère pour améliorer leur quotidien. Mais, les acquis sont fragiles et les reculs sont plus vite obtenus que les avancées. C'est pourquoi, nous demandons une ministre nommée (un ministère à la condition féminine associé à un budget afin que soient respectés dans chacun des ministères les efforts pour l'obtention de l'égalité) ainsi qu'une personne responsable de la condition féminine dans chacun des ministères. Nous réclamons aussi le maintien et la bonification du programme «À égalité pour décider» lequel devra de s'adresser aux femmes.

## CONCLUSION

Dans notre mémoire, nous avons traité seulement quelques-unes des questions importantes pour les femmes dans le contexte de cette consultation concernant l'égalité entre les hommes et les femmes.

La discrimination sexuelle et les effets cumulés des inégalités créent et perpétuent l'inégalité des femmes au sein de notre région. Voilà pourquoi il faut des mécanismes pour soutenir les femmes dans leur démarches pour l'obtention de l'équité et de l'égalité, la mise en place d'une analyse sexospécifique, la mise en place d'une politique et d'un plan d'action en condition féminine jusqu'à l'obtention de l'équité de représentation dans les lieux de pouvoir, l'équité salariale et dans toutes les sphères où il existe encore des injustices et des inégalités basées sur le sexe. Les femmes forment plus de 52 % de la population québécoise, pourquoi n'auraient-elles pas au moins 50 % des acquis ?

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement se doit de mettre en place des mesures incitatives et des mécanismes de suivi pour inciter les diverses parties en cause à travailler de concert afin d'obtenir le plus rapidement possible l'atteinte de l'égalité.

La population ne pourra que bénéficier de cet état de fait.

Regroupement des femmes de la Côte-Nord  
767, rue De Puyjalon, Baie-Comeau, Qc, G5C 1M9  
Téléphone : 418-589-6171,  
Télécopieur : 418-295-3663, Sans frais : 1-877-902-6171  
Adresse électronique : [rfcn@globetrotter.net](mailto:rfcn@globetrotter.net)

---

<sup>1</sup> Avis du Conseil du Statut de la femme

<sup>2</sup> Avis du Conseil du Statut de la femme

## Compte-rendu de la rencontre dans Manicouagan

**Vendredi 14 janvier à 9h00 à la salle de conférence du CJE de Manicouagan**

---

### **Présences :**

Mme Nanny Beaulieu, Centre de femmes L'Étincelle

Mme Claudine Émond, Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Mme Julie Richard, Carrefour jeunesse-emploi de Manicouagan

---

Le document synthèse du Rassemblement jeunesse québécois a été lu et les personnes présentes ont déterminé quelles propositions, parmi celles approuvées lors du Rassemblement, étaient prioritaires pour notre MRC. Les voici :

**3.5. Proposition :** Élaborer, dans chacune des régions, de vastes campagnes de promotion des produits agricoles locaux (étiquetage, affichage, etc)

**Idée :** Un dépliant expliquant les produits locaux pourrait être produit.

**4.3. Proposition :** Mettre en place un vaste programme d'efficacité énergétique résidentiel et industriel (notamment avec la modification des normes de construction) sur tout le territoire du Québec, avec l'objectif de réduire de 20% la consommation d'énergie en cinq ans.

**Idée :** Mme Beaulieu mentionne qu'Hydro-Québec a un programme de couverture des coûts et qu'elle pense que l'APIC Côte-Nord installe des thermostats électriques pour les personnes à faible revenu.

**6.3. Proposition :** Inciter le gouvernement du Québec à procéder à la nationalisation de l'eau afin que cette ressource soit gérée de façon responsable et que les bénéfices soient ainsi profitables aux citoyens du Québec.

**Idée :** Les membres sont d'accord avec cette proposition et mentionnent qu'il préfèrent miser sur ce qui existe déjà comme expertise ici avec l'Observatoire sur l'eau.

**6.4. Proposition :** Inciter le gouvernement du Québec à se doter d'une politique de gestion durable des territoires forestiers et à augmenter les investissements en recherche et développement pour valoriser l'agroforesterie (produits forestiers non ligneux), dans l'optique d'une diversification de l'économie des régions ressources.

**Idée :** En accord avec la proposition, les membres soutiennent cependant qu'il faut assurer les partenariats avec les entreprises et que celles-ci devront embaucher prioritairement de la main-d'œuvre locale si elle est disponible.

**9.2. Proposition :** Inciter le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une politique d'occupation du territoire, à créer un fonds, par un partenariat entre les gouvernements et le milieu des affaires, afin de soutenir les initiatives des régions concernant le développement et la mise en œuvre de stratégies pour favoriser l'établissement des jeunes.

**Idée :** Il est suggéré que les intérêts cumulés du Fonds jeunesse Québec (35M\$) soient réinvestis dans les régions à travers les activités des Forums jeunesse régionaux pour soutenir le plus possible de projets jeunesse dans la région.

**9.4. Proposition :** Inciter le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une politique d'occupation du territoire, à mettre en place un mode de financement asymétrique afin de favoriser le développement de pôles régionaux du savoir, afin de garantir des services de qualité et une accessibilité aux études postsecondaires sur l'ensemble du territoire du Québec.

**Idée :** Soutenir l'implantation d'une université à Baie-Comeau.

**11.4. Proposition :** Inclure au cursus scolaire l'histoire régionale afin de favoriser le développement du sentiment d'appartenance et la qualité de vie.

**Idée :** Ce point est national, mais correspond à un besoin pour notre MRC.

**13.4. Proposition :** Valoriser l'action communautaire autonome en reconnaissant les bienfaits de ses actions et en la finançant adéquatement pour que les organismes puissent remplir leur mission.

**Idée :** Ce point est également national, mais correspond à une priorité pour notre MRC.

**15.1. Proposition :** Encourager les syndicats à se doter d'une politique jeunesse.

**Idée :** La CSN sur la Côte-Nord se dotera bientôt d'un comité jeunesse, comme l'a mentionné Mme Julie Richard.

**21.1. Proposition :** Inciter chaque région à se doter d'un plan régional pour la formation continue en favorisant le regroupement des expertises du milieu afin de développer une culture du savoir dans chacune des communautés.

**Idée :** Établir un partenariat avec Denise Dion, coordonnatrice de la formation continue au Cégep de Baie-Comeau.

**22.2. Proposition :** Instaurer des programmes d'échanges interrégionaux et interculturels à l'intérieur du Québec.

**Idée :** Établir une entente en ce sens avec la Gaspésie.

**30.5. Proposition :** Mettre en œuvre des services afin de supporter les jeunes de moins de 35 ans désirant s'impliquer dans une instance décisionnelle et/ou politique.

**Idée :** Mettre l'accent sur les comités de jeunes.

